

Stages d'observation fin de seconde

La séquence d'observation en milieu professionnel permet aux élèves de seconde générale et technologique de bien comprendre le fonctionnement d'une entreprise ou d'une organisation et de découvrir le quotidien des professionnels. Le stage d'observation en entreprise en fin d'année scolaire, est **obligatoire** pour l'ensemble des élèves de seconde générale et technologique. Il peut être effectué en entreprise, en administration ou en association.

L'objectif des stages de seconde :

- Une opportunité unique de découvrir de nombreux secteurs, et d'éclairer leur choix d'orientation pour la suite de leur parcours.

Les avantages des stages de seconde :

- Découvrir divers métiers et orientations hors du cadre scolaire
- Se familiariser avec le monde de l'entreprise et les différents métiers possibles
- Construire un premier réseau professionnel
- Développer son CV dès le plus jeune âge avec une expérience professionnelle

Organisation :

Les élèves de classe de seconde générale et technologique accomplissent une séquence d'observation pendant une période de deux semaines consécutives en fin d'année scolaire. Les dates, en lien avec le déroulement des examens, font l'objet d'une publication annuelle. Les élèves effectuant un des séjours prévus par le Code du service national ou réalisant une mobilité scolaire européenne et internationale durant la période dédiée à la séquence d'observation en sont dispensés. Les élèves de classe de seconde spécifique de la série technologique sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR), du fait du stage d'initiation (quatre semaines) déjà prévu en classe de seconde, peuvent choisir de ne pas réaliser de séquence d'observation.

Sur cette période calendaire, l'élève peut choisir d'effectuer la première semaine dans un premier lieu d'accueil et la seconde semaine dans un second lieu d'accueil, afin d'avoir l'opportunité de découvrir divers domaines professionnels ou deux environnements professionnels différents dans un même domaine. Lorsque l'élève effectue la période d'observation dans deux entités différentes, chaque période fait l'objet d'une convention entre l'établissement, l'organisme d'accueil et l'élève ou ses responsables légaux s'il est mineur.

La séquence d'observation peut donner lieu à une exploitation pédagogique en classe de première, notamment dans le cadre du parcours Avenir, y compris à travers la rédaction d'un rapport de stage.

Contact : secrétariat élèves – bureau D015 : nathalie.astier@ac-montpellier.fr



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

MON STAGE D'OBSERVATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

**Partir à la découverte d'un métier...
tout en restant vigilant et en sécurité !**



AVANT MON STAGE



Je consulte ma convention de stage, où je trouve :

- la **définition des activités** que je vais observer durant mon stage ;
- les **coordonnées des contacts utiles** : mon référent en établissement, le chef d'établissement et mon tuteur de stage.



À MON ARRIVÉE SUR MON LIEU DE STAGE



J'identifie mon **tuteur de stage**, qui va m'encadrer pendant mon stage d'observation.



Je prends connaissance des **consignes de sécurité, des zones interdites et des sorties de secours**. Mon tuteur me remet le règlement intérieur et m'explique les points de vigilance.



**EN TANT QUE STAGIAIRE, JE SUIS EXCLUSIVEMENT
EN SITUATION D'OBSERVATION**



PENDANT MON STAGE



Je respecte toutes **les consignes de sécurité**, qui me protègent moi et les autres.

Je reste **concentré et attentif** pour observer en toute sécurité les activités avec mon tuteur.

Exemple : ne pas utiliser son téléphone portable, car il est source d'inattention et cela peut être dangereux dans certaines situations.



J'utilise **les équipements de protection individuelle ou collective** qui me sont fournis et qui sont adaptés à l'environnement professionnel.

Exemple : porter un casque et/ou des chaussures de sécurité pour aller d'un espace à un autre.



Je reste **vigilant** sur mon environnement immédiat :

- Mon tuteur et ses collègues m'aident à repérer les situations potentiellement dangereuses.
- Je pose des questions dès que quelque chose m'interroge.
- J'alerte immédiatement en cas de danger ou d'accident.



En cas de difficulté, je sollicite mon tuteur, un de ses collègues, un responsable ou mon référent en établissement, qui sont là pour m'aider.

Si j'estime être exposé à un danger, je me mets en sécurité et j'en parle immédiatement.



JE NE PEUX PAS :

- être seul sur une zone à risques (chantier, entrepôt, cuisine, laboratoire, etc.)
- circuler seul près de machines ou engins dangereux, quels qu'ils soient
- utiliser ou être en contact avec une machine dangereuse (chariot automoteur ou tracteur, pont roulant, etc.)
- manipuler ou être en contact avec des produits dangereux (solvants, chlore, produits phytosanitaires, etc.)



Pendant mon stage comme ailleurs, certains comportements ne sont pas admissibles : propos déplacés, agressions verbales, malveillance, insultes, contraintes physiques ou à caractère sexuel, humiliations, discriminations, etc. Mon tuteur m'explique notamment comment agir en cas de **violence sexiste et sexuelle (VSS)** au sein de la structure.

→ **J'en parle immédiatement à mon tuteur de stage et/ou à mon référent en établissement.**

